

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 6 décembre 2023 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité social d'administration de l'administration centrale

NOR : JUST2333479A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice,

Arrête :

Article 1^{er}

La liste des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au sein du comité social d'administration de l'administration centrale et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixés comme suit :

| SYNDICAT | MEMBRE(S) TITULAIRE(S) | MEMBRE(S) SUPPLEANT(S) |
|---------------------------------------|--|--|
| UNSA Justice (4 sièges) | Mme DEBATS Sandrine Mme MIN Corinne Mme FAUTRA Aline Mme KASSID Zohra | Mme AGUILERA Estelle M. MARTIGNE Christophe M. LUCAS Sébastien Mme CHAIGNEPAIN Cécile |
| CFDT fédération interco (3 sièges) | Mme FRANCOIS Emmanuelle M. REDARES Jean-Jacques Mme MACLE Maryne | Mme MATIAS Elisabeth Mme HEROGUEL Anne-Laure M. PINHO Jean-Philippe |
| CGT - SM (3 sièges) | Mme BARTHEZ Floriane Mme NANCEL Stéphanie Mme MOUTOUSSAMY-RIQUET Elsa | Mme LELAURIN Alexa Mme CHILLON Sandie M. NONY Fabien |
| FO (1 siège) | M. LEFUMEUX Etienne | M. COHEN Guy |

Article 2

L'arrêté du 25 avril 2023 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité social d'administration de l'administration centrale est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 6 décembre 2023.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur, secrétaire général adjoint,



P. CLERGEOT